

Compléter et renvoyer à : FERRANDI Paris
Direction des relations entreprises - Formation continue
28, rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris
Télécopie : 01 49 54 17 51
N° de déclaration d'activité : 11753201275
Siret CCIR Paris IDF : 13001727000013
Siret FERRANDI : 13001727000070

FORMATION

Intitulé de la formation _____

Dates _____ Durée _____ Prix _____

Formation effectuée dans le cadre du : CPF Plan de formation CIF Autre, précisez :

PARTICIPANT

M. Mme Prénom _____ Nom _____ Fonction actuelle _____

Date et lieu de naissance ___/___/___ à _____ Département de naissance |__|_|

Téléphone _____ E-mail _____@_____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Dernier diplôme obtenu _____

Comment avez-vous connu FERRANDI Paris ? _____

ENTREPRISE

Dirigeant : M. Mme Prénom _____ Nom _____ Qualité _____

Raison sociale _____ Statut juridique (SA, Sarl...) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. _____ Fax _____

Effectif établissement _____ N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code NAF|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable formation de l'entreprise

M. Mme Prénom _____ Nom _____ Fonction _____

Tél. _____ Fax _____ E-mail _____@_____

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent _____

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

REGLEMENT

Financement personnel

Le règlement sera effectué par un OPCA, à préciser _____

Paiement par l'entreprise

SIGNATURE DU PARTICIPANT (obligatoire)

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente 2015 figurant au verso

Lieu et date :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE (obligatoire)

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente 2015 figurant au verso

Lieu et date – **Nom et qualité de la personne signataire**

Informations complémentaires : Pour les stages en laboratoire, la tenue professionnelle est obligatoire. Les stagiaires doivent être en règle au regard des vaccinations BCG/DT Polio. Les repas sont pris sur place. FERRANDI Paris n'assure pas l'hébergement.

Conditions générales de vente FERRANDI Paris Formation professionnelle continue

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par FERRANDI dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. LES TYPES DE FORMATIONS CONCERNÉES

- Formation inter-entreprise : formation catalogue réalisée dans nos locaux.
- Formation diplômante (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages inter-entreprise.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de FERRANDI ou sur le site du client.

3. INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur les conditions générales d'achat.

Pré-requis : Les formations étant dispensées en langue française, les stagiaires non francophones doivent, au moment du stage, justifier d'un niveau de français leur permettant de lire, comprendre et s'exprimer en français de façon courante (niveau TEF niveau C1 ou DELF B2) sous peine de se voir refuser l'accès à ladite formation.

Toute inscription d'un participant ne sera validée :

Pour les formations inter (stages inter-catalogue) :

- pour les entreprises, qu'à réception de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le **cachet commercial** de l'entreprise avec un acompte de 30% des frais de la formation ; le règlement du solde doit être effectué à réception de facture.
- pour les particuliers **qu'à réception** du contrat de formation signé et accompagné d'un acompte de 30% du coût total de la formation versé à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui suivra la signature de ce contrat.

Pour les formations diplômantes : qu'après l'admission prononcée par le jury et à réception :

- de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le **cachet commercial de l'entreprise** avec un acompte de 30% des frais de la formation ; le règlement du solde doit être effectué à réception de facture.
- du contrat de formation, pour les inscriptions individuelles, de l'échéancier contractuel de règlement signé et accompagné d'un acompte de 30% du coût total de la formation versé à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui suivra la signature de ce contrat.

4. RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de FERRANDI Paris implique le respect par le client du règlement intérieur de l'établissement porté à la connaissance de ce dernier.

FERRANDI ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle et professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le bon de commande ou la convention/contrat de formation et sont nets de taxes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

6. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. Le règlement du prix de la formation est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « la CCIR Paris IDF »
- par virement en précisant le nom du participant, l'intitulé et les dates de la formation, le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN
BNP N°30004 00813 0001046883251
IBAN FR76 3000 4008 1300 0104 6883 251
SWIFT : BNPAFRPPPGA

Pour les formations intra, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

7. RÉGLEMENT PAR UN OPCA

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client (l'entreprise du participant) :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à FERRANDI avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation qui lui est donc facturé.

8. PÉNALITÉ DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, FERRANDI se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

FERRANDI ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de présence établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes de financement ou particuliers) après chaque formation, cycle ou parcours.

10. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à FERRANDI, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), FERRANDI pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (e-mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations inter : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé et l'acompte demeurera acquis à FERRANDI à titre d'indemnisation.

Toute annulation, à la date du début de la formation, ou non présentation du stagiaire, alors que les inscriptions sont définitives, entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de la formation déduction faite le cas échéant des sommes acquittées et ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire de l'entreprise.

Les sommes dues par l'entreprise à titre d'indemnisation ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et seront mentionnées dans la facture.

FERRANDI se réserve le droit d'annuler ou de reporter 10 jours avant sa date de réalisation une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de FERRANDI. En cas d'annulation définitive de la formation par FERRANDI, celle-ci procède au remboursement des frais de formation perçus lors de l'inscription.

Pour les particuliers : en cas d'abandon en cours de formation du fait du stagiaire motivé par un événement de force majeure dûment notifié et reconnu, il ne lui sera facturé que les prestations effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat de formation. Les sommes dues par le stagiaire à titre d'indemnisation seront mentionnées sur la facture.

Pour les formations de type intra : si une annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois l'acompte de 30% du coût total de la formation sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois l'acompte restera acquis à FERRANDI formation continue à titre d'indemnité forfaitaire.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLES

FERRANDI est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FERRANDI pour assurer les formations appartiennent à titre exclusif à FERRANDI et ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans l'accord exprès de FERRANDI sous peine d'engager leur responsabilité sur le fondement des articles L122.4 du code de la propriété intellectuelle.

13. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents les concernant quelle que soit leur nature qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de la CCI Paris Ile-de-France ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@cci-paris-idf.fr. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant et qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation ou en cas de difficulté auprès du cpdp@cci-paris-idf.fr.

15. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FERRANDI et ses Clients relèvent de la Loi française.

16. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE PARIS.

N° de déclaration d'activité 11753201275. Siret CCIR PARIS IDF 13001727000013
SIRET FERRANDI 13001727000070

Important : Dans le cadre des réalisations culinaires en travaux pratiques, FERRANDI Paris décline toute responsabilité sur la présence d'allergènes dans les denrées alimentaires, en raison de la contamination croisée